



# Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement PRIMAGAZ

---

Commune de CARROS

---

Réunion Publique – 7 mars 2012

---

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06)  
- Pôle Risques

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes Côte-d'Azur (DREAL PACA)  
- Unité Territoriale des Alpes-Maritimes

**PROJET**



# Les acteurs du PPRT

---

**PROJET**

- . **Le Préfet** > organise la concertation et approuve le projet de PPRT ;
- . **La DREAL et la DDTM** > contrôlent les études de dangers et mènent les études d'enjeux, proposent des mesures et chiffrent le coût, pilotent la concertation ;
- . **Les élus, les collectivités, les représentants du CLIC, l'exploitant, les riverains et les associations** > sont associés à l'élaboration du PPRT dans le cadre de l'association ;

# Ordre du jour :

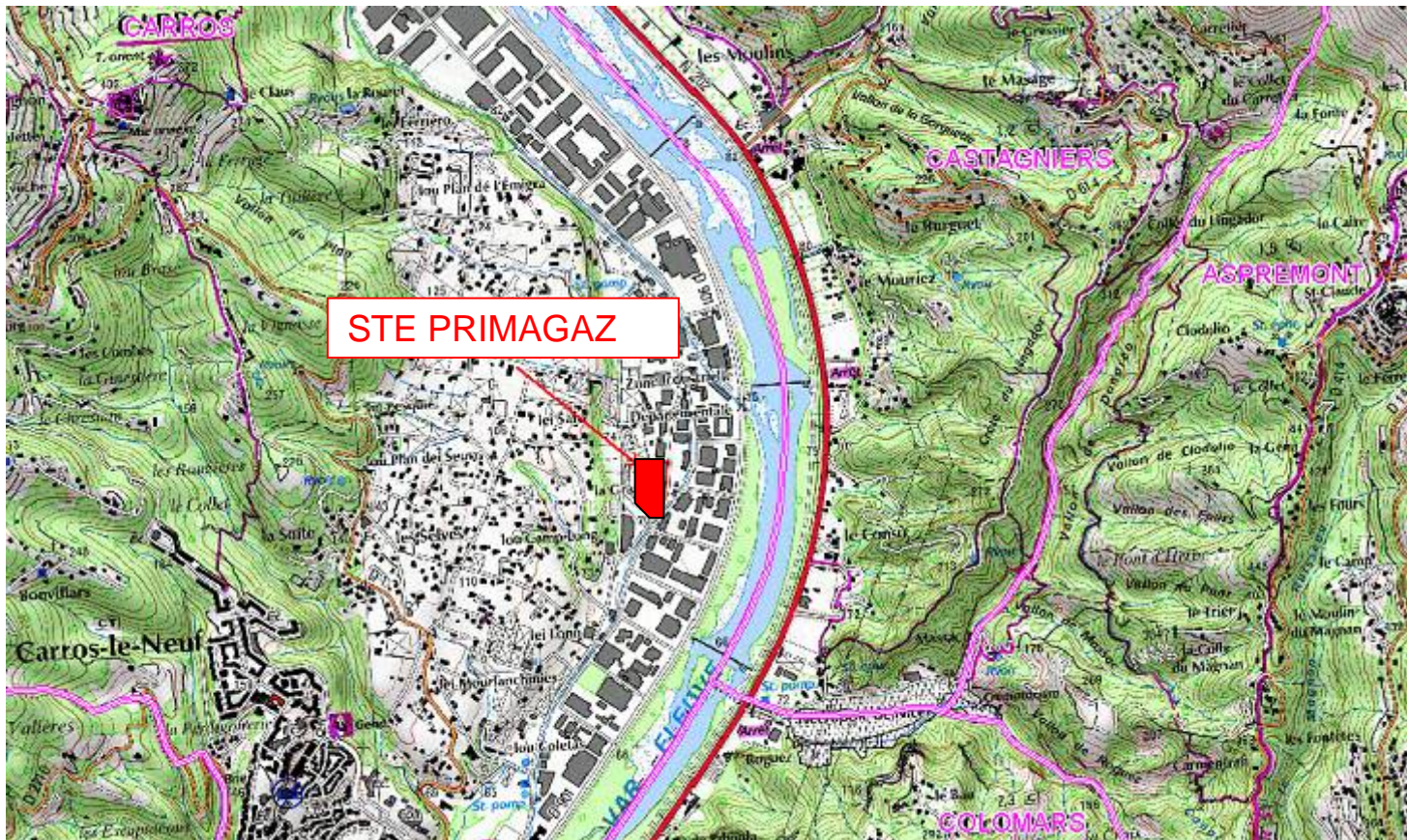
---

**PROJET**

- Périmètre d'étude du PPRT
- Présentation de la démarche PPRT et de l'avancement des études pour PRIMAGAZ à Carros.
- Présentation du bureau d'études APSYS

# L'établissement PRIMAGAZ (1/2)

- L'établissement est localisé au niveau de la 2ème avenue et de la 6ème rue de la zone industrielle de Carros ;
- Il assure le stockage et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés, en particulier sur le Moyen et Haut-Pays des Alpes-Maritimes.



**PROJET**

# L'établissement PRIMAGAZ (2/2)

**PROJET**

## Principales installations :

- . un réservoir 400 m<sup>3</sup> de propane liquide ;
- . un poste de chargement et de déchargement des camions en propane;
- . 2 postes de chargement des camions en propane ;
- . une aire de stockage de 50 tonnes de bouteilles propane / butane ;
- . une aire de stationnement pour les camions citernes (vrac) et bouteilles.



# Le contexte réglementaire

**PROJET**

- L'établissement PRIMAGAZ relève des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et est classé « SEVESO » sous le régime Autorisation avec Servitude (AS) ;
- La loi Bachelot - juillet 2003 qui tire les enseignements de l'explosion d'AZF à Toulouse rend **obligatoire la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les installations SEVESO/AS** ;



# Le contenu du PPRT

---

**PROJET**

Le PPRT est un outil visant à diminuer l'exposition au risque des populations :

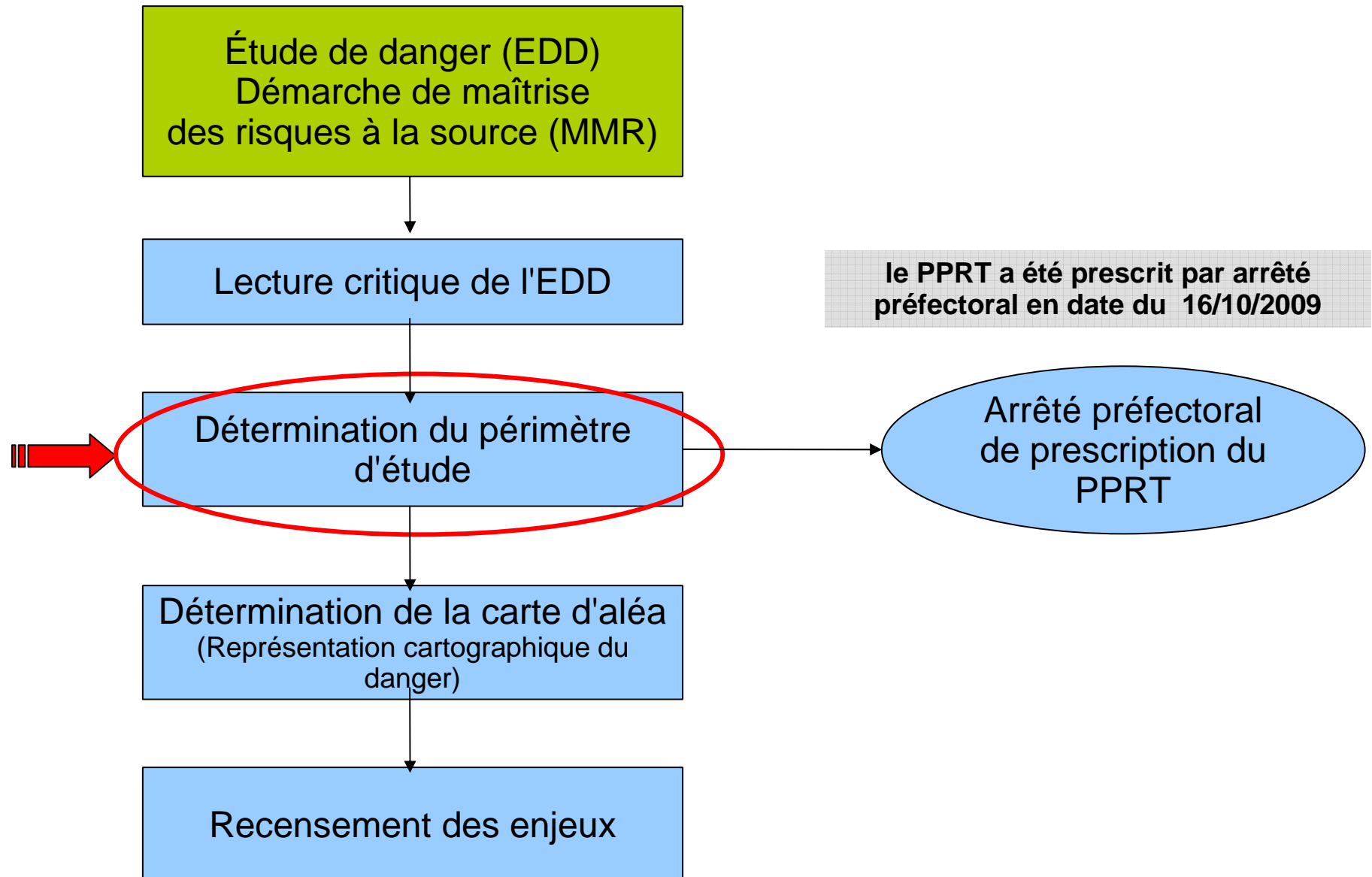
- . maîtriser l'urbanisation future ;
- . renforcer la protection offerte par le bâti existant ;
- . lorsque cela est nécessaire, diminuer la population exposée.

Le dossier du PPRT contient :

- . un rapport de présentation ;
- . le plan de zonage réglementaire (carte qui définit les zones auxquelles s'appliquent des règles d'urbanisme) ;
- . le règlement.

# La démarche d'élaboration

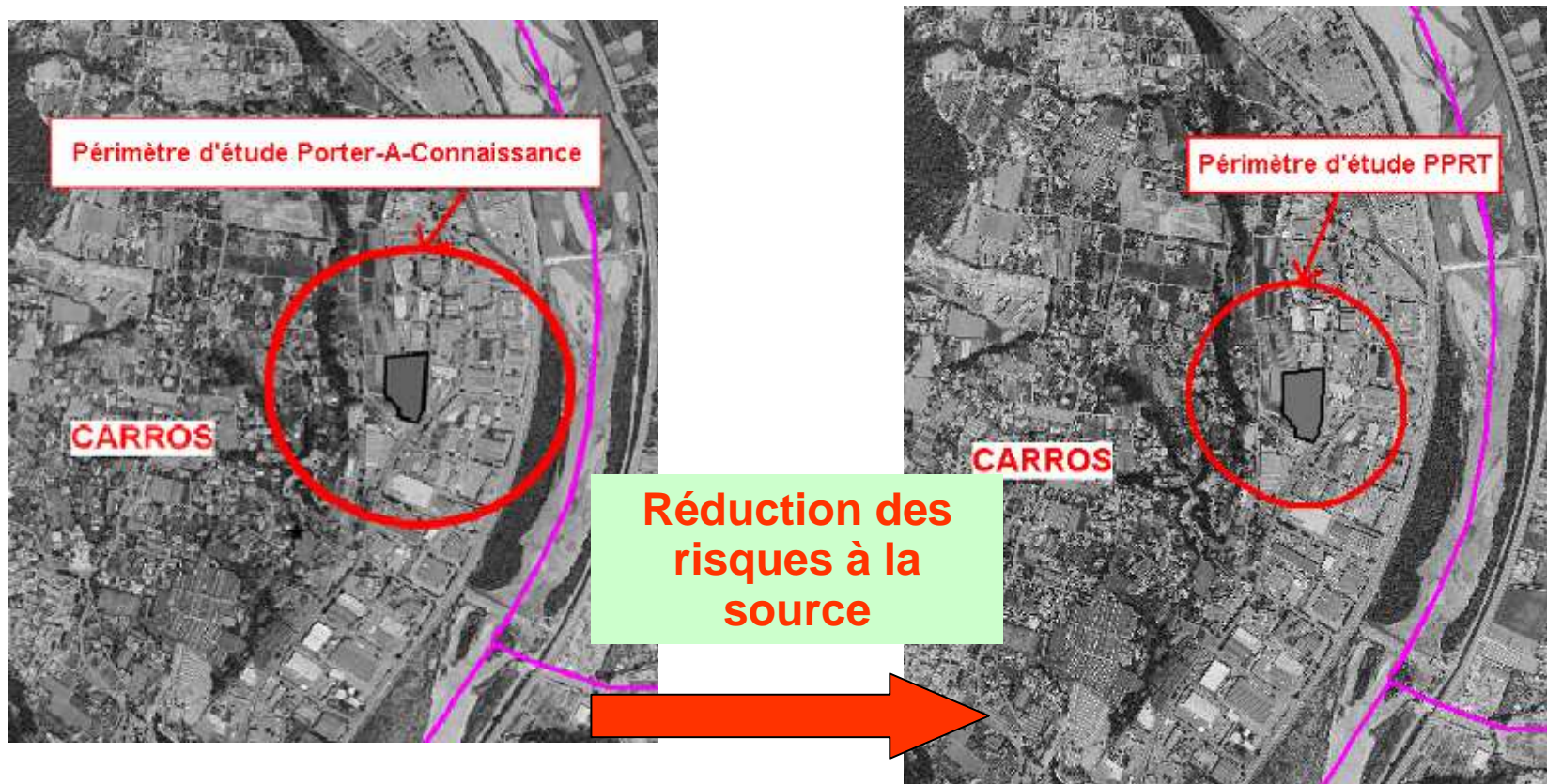
**PROJET**





# Périmètre d'exposition aux risques

projet



Périmètre avant prise en compte de mesures de maîtrise des risques - issu de l'étude de dangers de novembre 2007 et retenu dans le Porter -A-Connaissance  
R = 375 m.

Périmètre après la considération de mesures de maîtrise des risques organisationnelles - issu de l'arrêté du 22 mai 2009 relatif aux mesures de réduction du risque à la source  
R = 260 m.

# Le périmètre d'étude

**Projet**



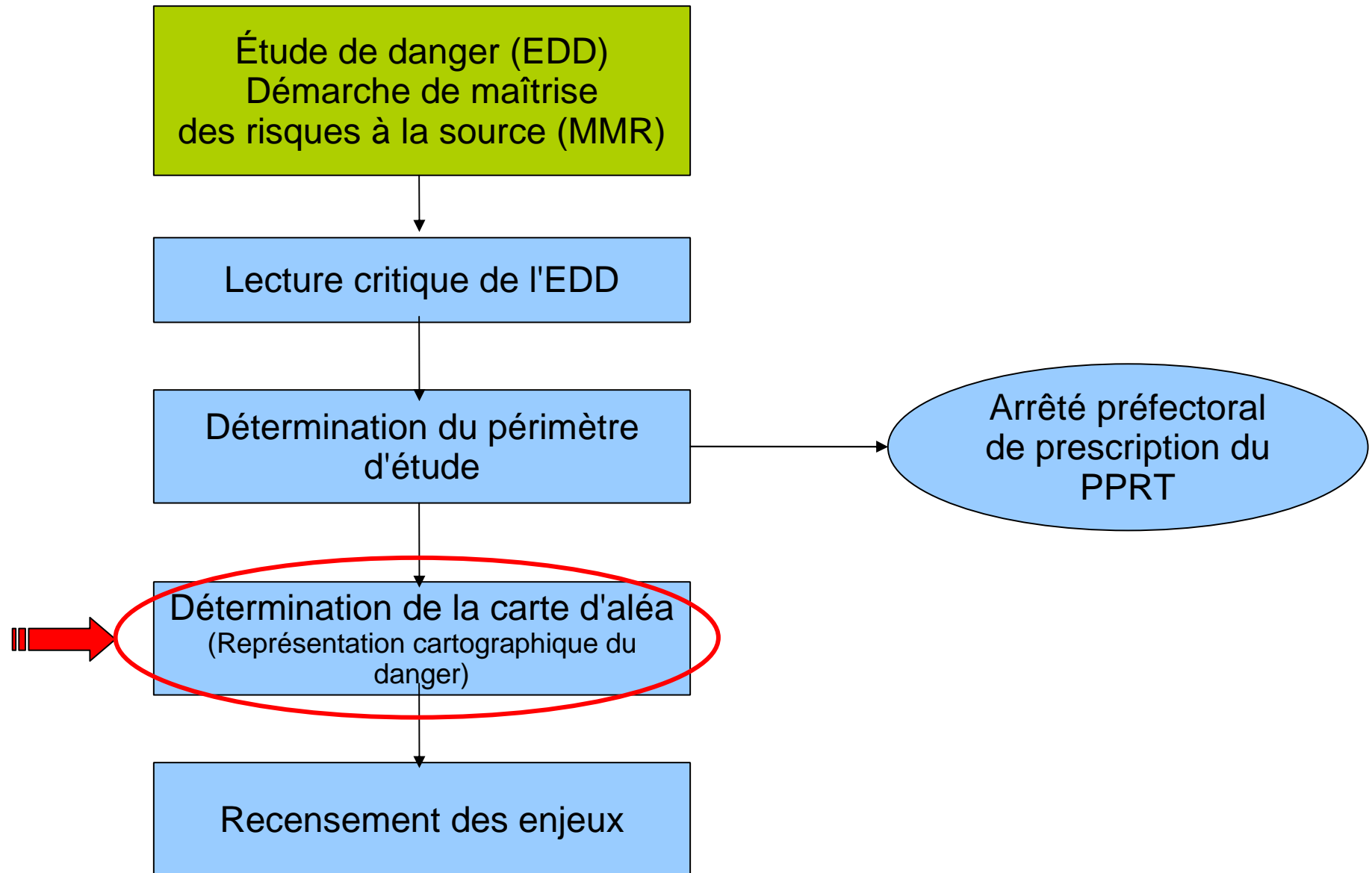
**Le périmètre d'étude :**  
**260 mètres au Nord**  
**250 mètres au Sud**

**Périmètre d'exposition aux risques**

 Limites du périmètre d'exposition aux risques

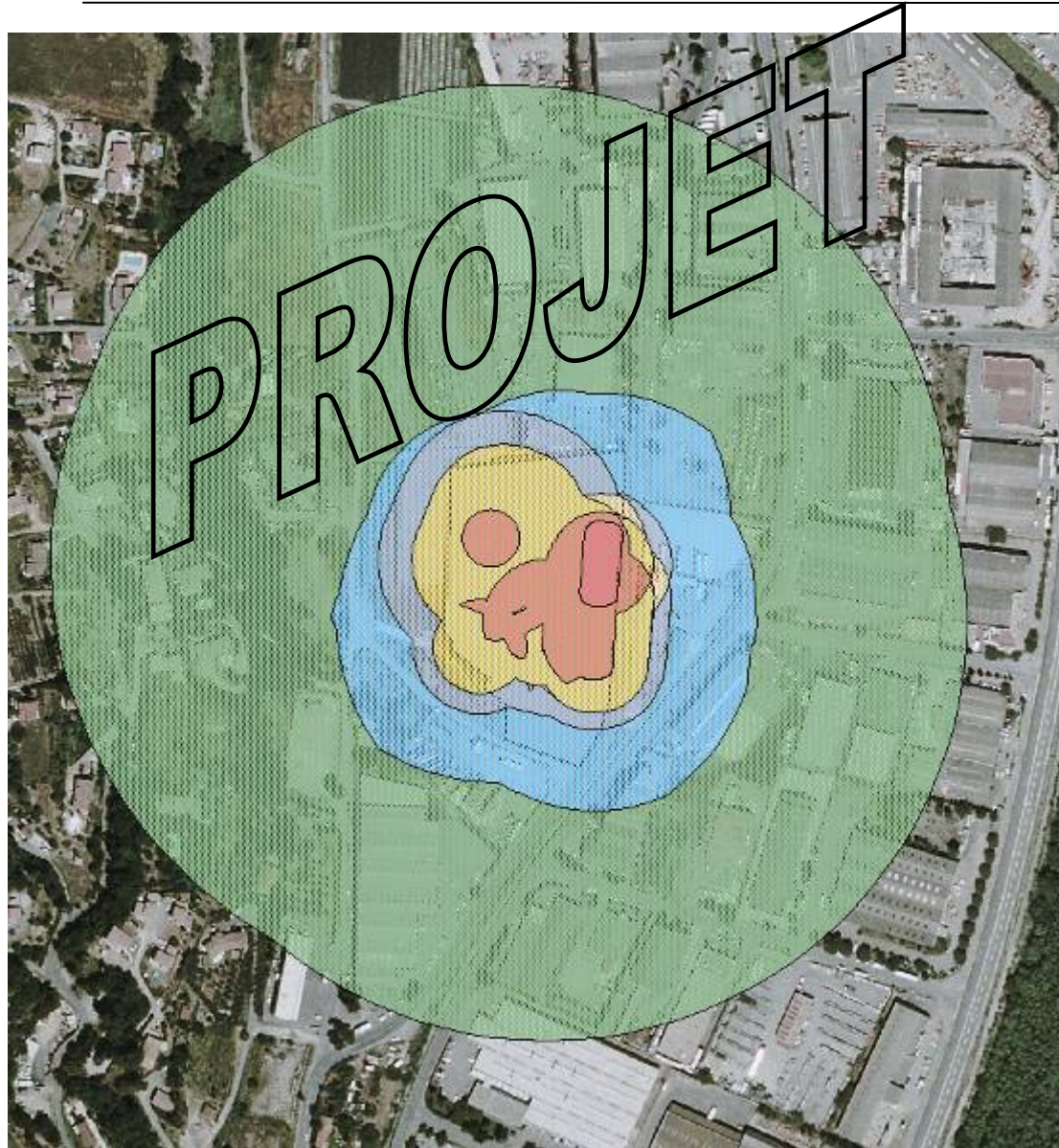
# La démarche d'élaboration

**PROJET**



# La caractérisation de l'aléa surpression (explosion)

**Projet**



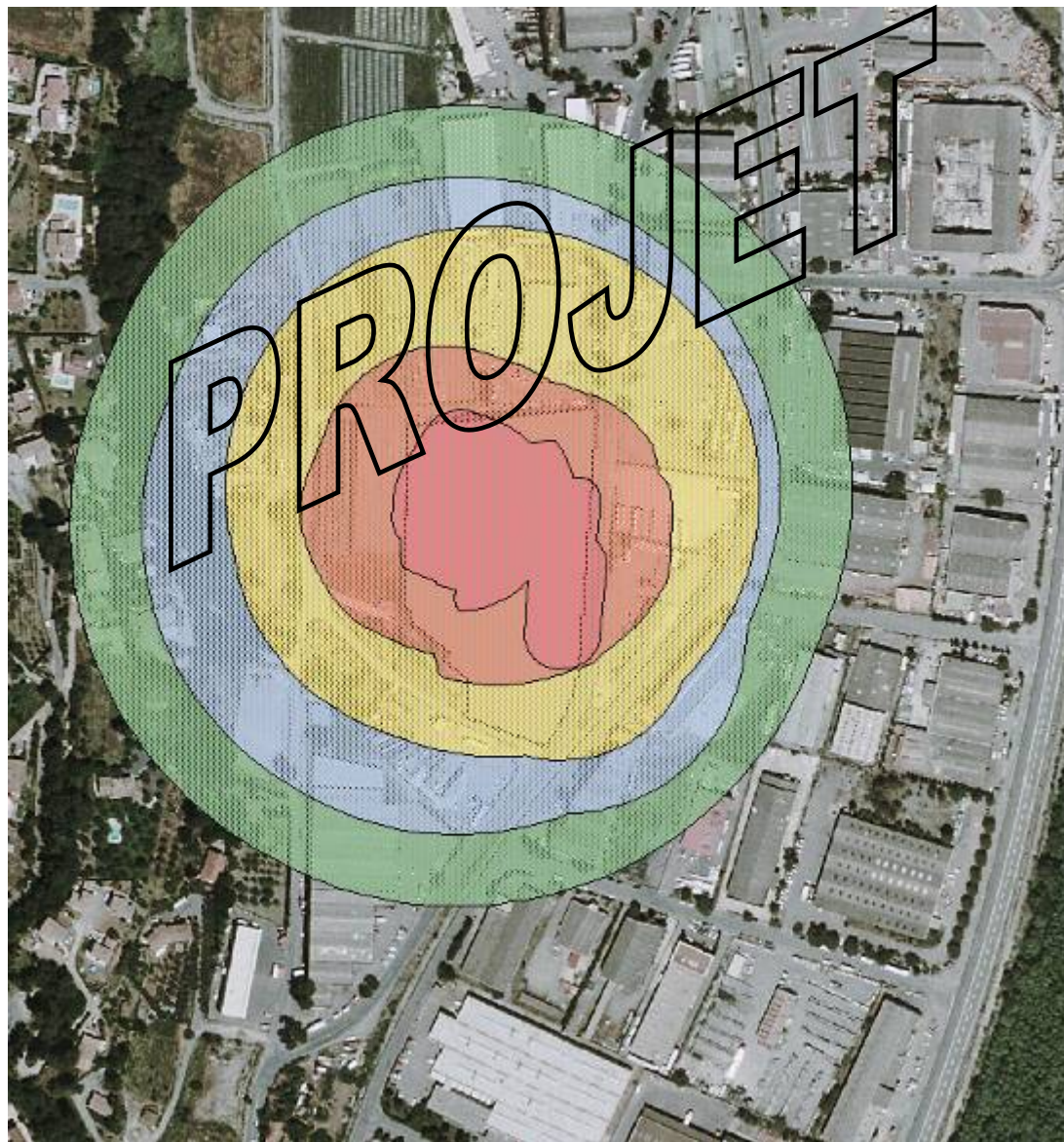
$$\text{ALEA} = \text{probabilité qu'un phénomène se produise} \times \text{Importance prévisible de ses effets}$$

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

- Faible (Fai)
- Moyen (M)
- Moyen+ (M+)
- Fort+ (F+)
- Très fort (TF)
- Très fort+ (TF+)






# La caractérisation de l'aléa thermique (incendie)

projet



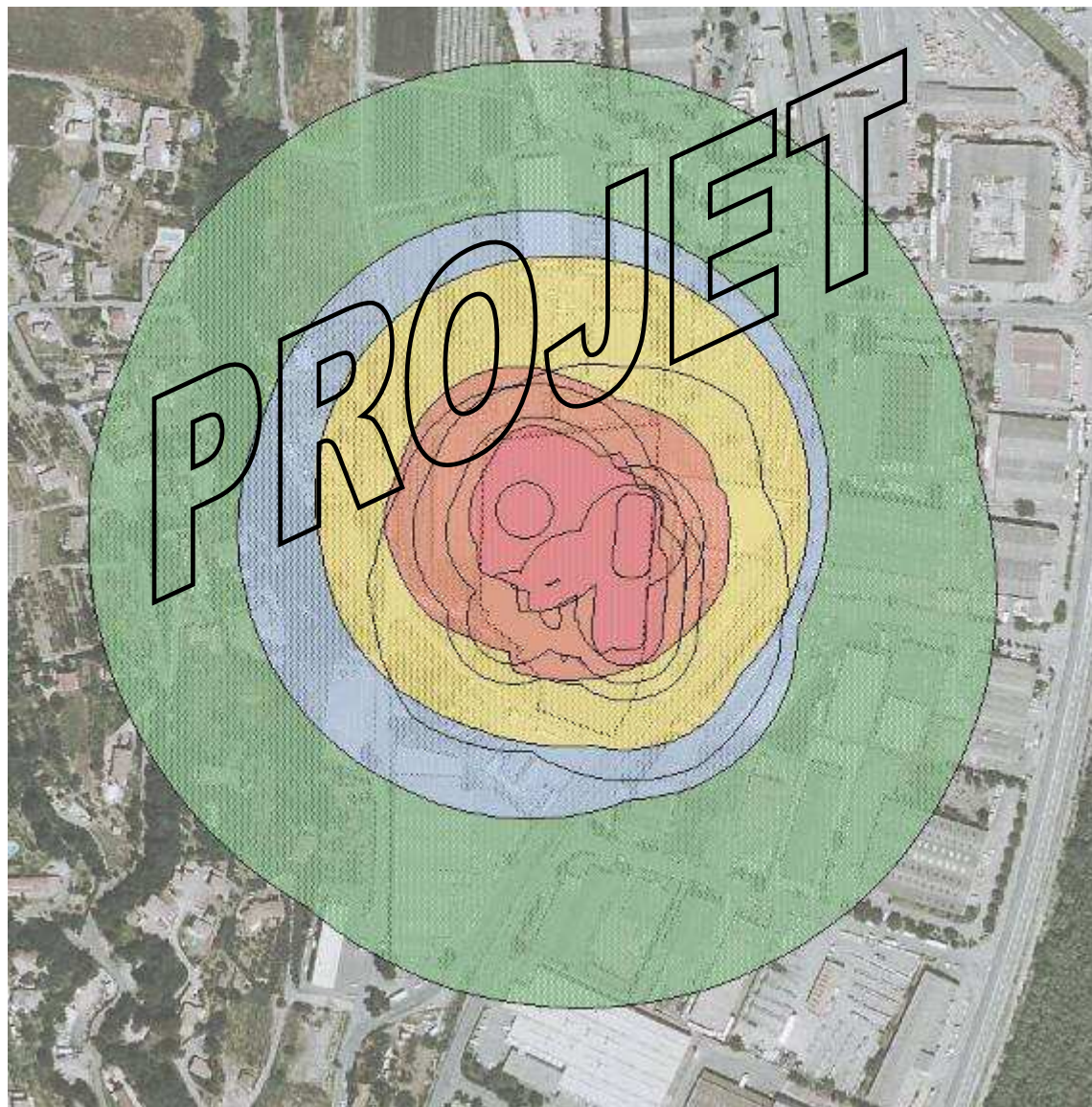
**ALEA**  
=  
probabilité qu'un  
phénomène se produise  
x  
Importance prévisible de  
ses effets

**Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)**

	Faible (Fai)
	Moyen+ (M+)
	Fort+ (F+)
	Très fort (TF)
	Très fort+ (TF+)






# La caractérisation des aléas (thermique + surpression)

projet



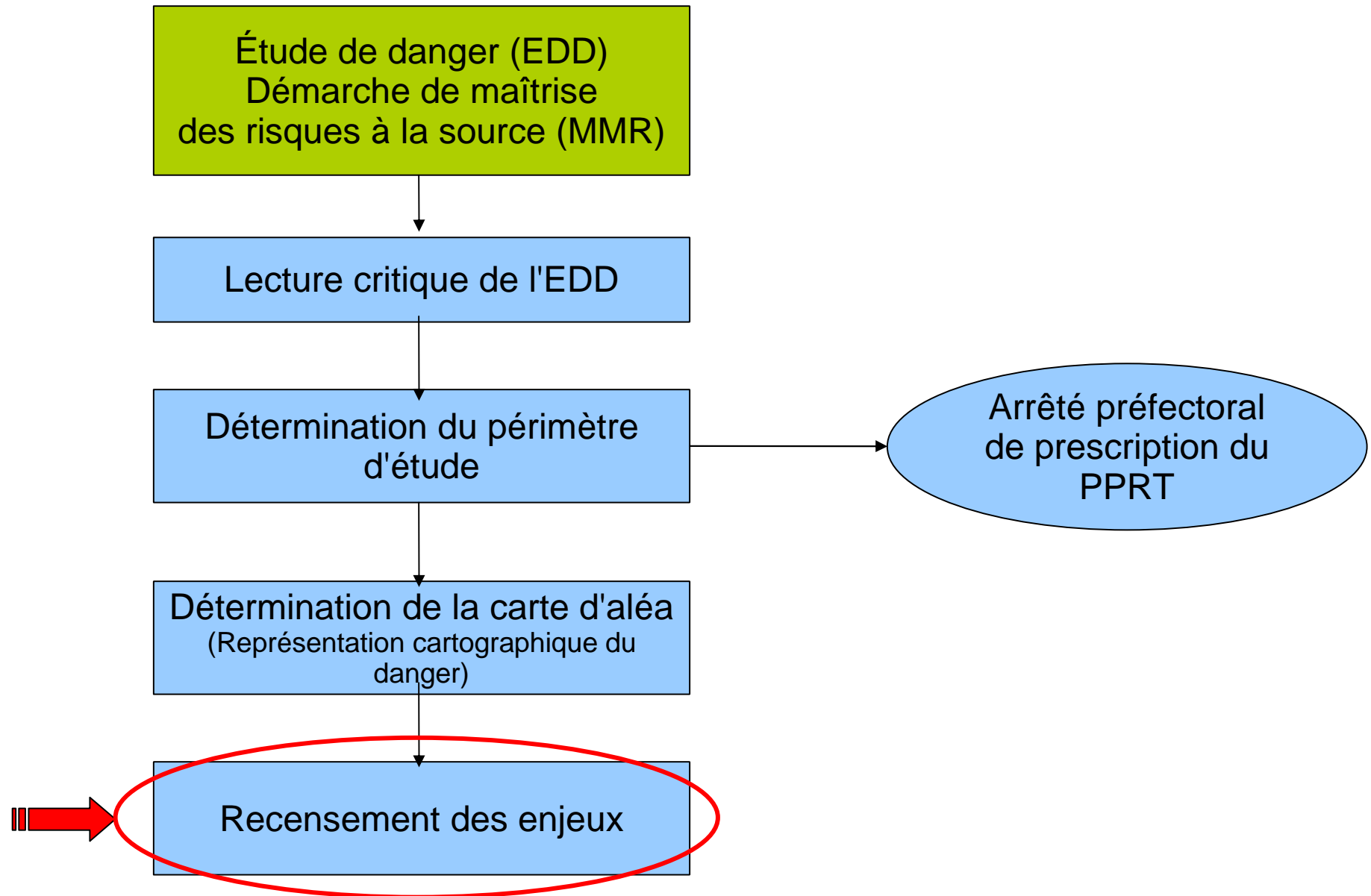
**ALEA**  
=  
probabilité qu'un  
phénomène se produise  
x  
Importance prévisible de  
ses effets

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

-  Faible (Fai)
-  Moyen+ (M+)
-  Fort+ (F+)
-  Très fort (TF)
-  Très fort+ (TF+)

# La démarche d'élaboration

Projet







# Caractérisation des enjeux du PPRT (1/2)

---

**PROJET**

## Objectifs des études à venir :

**Question 1** : Le bâti protège-t-il des occupants / habitants ?

**Question 2** : résiste-t-il à une surpression et aux flux thermiques ?

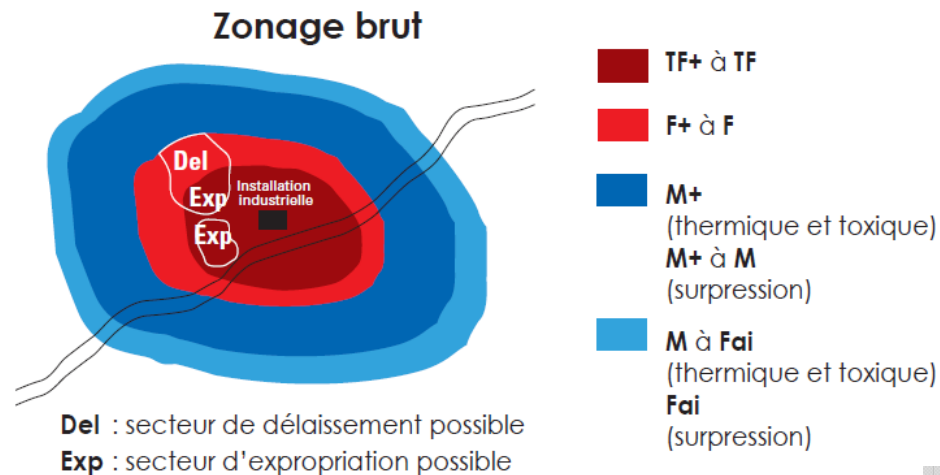
**Question 3** : sinon, quels renforts constructifs seraient nécessaires ?

**Question 4** : et à quels coûts ?

**Question 5** : que faire des bâtis techniquement impossibles à renforcer ?

# Caractérisation des enjeux du PPRT (2/2)

**Zonage brut** = carte des aléas superposée avec celle des enjeux



**PROJET**

## Investigations complémentaires :

- Approche de la vulnérabilité
- Évaluation des biens exposés

### Délaissement

(droit de demander à la commune le rachat de sa construction)

### Expropriation

(procédure par laquelle un propriétaire se voit imposer la cession d'un bâtiment en contrepartie d'une indemnité)

# Les actions à réaliser

---

**PROJET**

- **Étapes réalisées : séquences techniques**

- ✓ Cartographies d'aléas et d'enjeux identifiés;
- ✓ Prolongation par arrêté préfectoral du délai d'élaboration du PPRT jusqu'au 16/10/2012.

- **Étapes à venir :**

- a) **Démarrage des études techniques complémentaires**

- b) **Plus tard :**

- ✓ Débats au sein des Personnes et Organismes Associés (POA) sur les résultats des études complémentaires ;
- ✓ Bilan des investigations annexé au registre de concertation

# *Etude complémentaire*

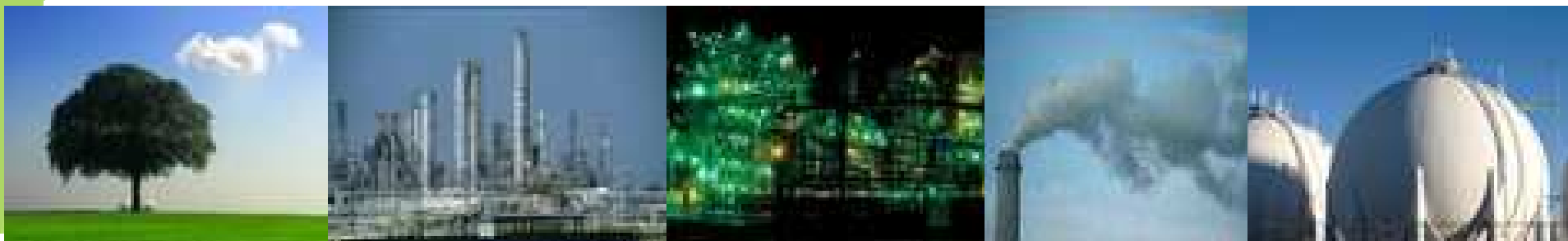
---

## Présentation du bureau d'études APSYS

## PPRT - Zone Industrielle de Carros

Etude de la vulnérabilité des bâtiments

Réunion publique du 7 mars 2012



# SOMMAIRE

- I. Présentation APSYS
- II. Objectifs
- III. Phasage de l'étude
- IV. Eléments nécessaires

# I - PRESENTATION APSYS

- Créée en 1985, APSYS est une société de prestations de service spécialisée dans la Maîtrise des Risques.
- APSYS est une filiale du groupe EADS et compte environ 350 personnes.
- Un service spécialisé (BLISE) présente un domaine d'expertise dédié aux risques industriels, notamment en :
  - réalisation d'études réglementaires (DDAE, études de dangers, volets santé, etc.),
  - réalisation de modélisations et calculs (conséquences d'effets toxiques, thermiques, de surpression, transferts thermiques et effets thermiques sur les structures, réponses des structures aux sollicitations dynamiques, etc.).

## II – OBJECTIFS

- Déterminer **le niveau de protection offert** par chaque bâtiment à ses occupants
- Proposer des **mesures de renforcement** de la protection et en évaluer le coût
- Pour les bâtiments situés dans une zone de **mesure foncière possible**
  - Permettre aux POA de statuer sur la nécessité de proposer des mesures foncières
  - Identifier le meilleur niveau de protection que l'on pourrait obtenir avec un budget équivalent à 10% de la valeur vénale du bâtiment
- Pour les bâtiments situés **hors zone de mesure foncière** :
  - Identifier le meilleur niveau de protection que l'on pourrait obtenir avec un budget équivalent à 10% de la valeur vénale du bâtiment



## III – PHASAGE DE L'ETUDE (1)

- **Phase 1 : Analyse des résultats de l'étude de dangers**
  - Pour chaque bâtiment concerné, identifier tous les phénomènes dangereux l'impactant
  - Préciser les intensités des effets au niveau de chaque bâtiment
  
- **Phase 2 : Caractérisation du bâti**
  - Visite des bâtiments
  - Rencontre avec les propriétaires et gestionnaires
  - Récupération de plans et données
  - Repérage des matériaux, des données géométriques (dimensions, épaisseurs, etc.)
  - Repérage des lieux d'occupation humaine plus ou moins dense et plus ou moins fréquente

## III – PHASAGE DE L'ETUDE (2)

- **Phase 3.1 : Analyse de la vulnérabilité**
  - Identifier les éléments de vulnérabilité (mise en défaut de la protection des personnes) par des méthodes forfaitaires ou par le calcul
  - Identifier le niveau de protection offert en l'état par le bâtiment à ses occupants
- **Phase 3.2 : Analyse des possibilités de renforcement**
  - Identifier les moyens de renforcement de la protection des occupants (renforcer la structure du bâtiment, réorganiser l'exploitation pour replacer les lieux d'occupation humaine dans des zones moins exposées, etc.)
  - Identifier les ordres de grandeur de coûts associés à ces mesures
- **Phase 3.3 : Hiérarchisation des mesures de renforcement**

## IV – ELEMENTS NECESSAIRES

### ➤ **Avant notre visite :**

- Coordonnées des personnes à contacter pour prendre RDV pour la visite
- Regrouper (et si possible préparer des copies des plans en votre possession pour nous les remettre)
- Remplir la fiche imprimée

### ➤ **Lors notre visite :**

- Nous permettre de prendre des photos intérieur/extérieur (usage restreint à l'étude de la vulnérabilité)
- Nous permettre d'effectuer des mesures (mètre, décamètre)
- Formalités d'accès

---

---

# Merci de votre attention

---

## **Contacts APSYS :**

- Guillaume Dollé - tel : 01 42 04 83 74
- Francis Chevalier - tel : 01 42 04 81 83
- Frédéric Petitprès - tel : 01 42 04 85 82

# Et après....

---

## Pour information :

✓ Synthèse non technique et état d'avancement du PPRT Primagaz à Carros

✓ Site INTERNET de :

- La DREAL-PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/06-pprt-de-primagaz-a-carros-a3460.html>
- La DDTM 06 : <http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/prevention-des-risques-r280.html>

## Pour participation :

✓ Registre de concertation disponible en mairie de Carros

✓ Représentants en POA